SWIMRUN de VIEUX-FORT

REGLEMENT de la 5° ÉDITION – Dimanche 13 Déc 2026

CHALLENGE LAURENT LAFFERRIERE
TRI TEAM KARAIB

Article 1 – Organisation

Cette compétition est organisée en hommage à Laurent LAFFERRIERE, Triathlète, membre du TRI TEAM KARAIB', décédé accidentellement le 8 octobre 2020 à VIEUX FORT.

– La 5° Edition du SWIMRUN de VIEUX FORT est organisée le **dimanche 13 décembre 2026** sous l'égide de la Ligue Régionale de Triathlon.
– Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive de la FFTRI et les Règles Techniques de Sécurité dictées par la FFTRI pour les épreuves de Swimrun.

- **La compétition de format « M » 13,5 kms courus en binômes et en individuel est accessible à partir de la catégorie JUNIOR (2007 / 2008) Coût 30€ / concurrent**
- **La compétition de format « XS » 5,5 kms courus en individuel, est accessible à partir de la catégorie BENJAMIN (2013 / 2014) Coût 20€ / concurrent**

Article 2 – Inscriptions

– Les inscriptions se font exclusivement en ligne – lien site N'Juko Tout dossier n'étant pas complet en ligne, ne pourra être complété le jour de la course le concurrent ne pourra donc prendre le départ de la course
– L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI 2026 et 2027.
– Pour **les non licencié(e)s FFTRI** et les licences « loisir » FFTRI, ceux-ci doivent souscrire à un '**Licence Expérience**' **de 10€ pour le format M,et 4€ format XS** (majoration tarifaire/ assurance) et remplir lors de l'inscription un **questionnaire de Santé .**
– Licences fédérations étrangères : conformément à la règlement sportive de la FFTRI (point 3.2.1), la prise d'une Licence Expérience est désormais obligatoire, sauf pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse)

Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.

Article 3 – Sécurité

– Le Swimrun est une discipline qui demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité.
– L'épreuve se déroule en binôme et individuel pour le format M, en individuel pour le format XS, par un enchaînement de sections de course à pied et de natation, sans arrêt du chronométrage. Les binômes de chaque équipe ne doivent pas être séparés de plus de 50m maximum pendant la course à pied, et 10 m en natation.
A chaque entrée et sortie des parties natation, le premier équipier doit attendre son co-équipier, afin de partir ensemble pour les débuts des sections Course à pied et Natation.
– Des officiels seront présents sur chaque point d'entrée et sortie « points de contrôle » pour veiller à la cohésion de l'équipe.
Tout concurrent n'ayant pas respecté le tracé prévu par les organisateurs lors des points de contrôles, se verra disqualifié et entrainera la disqualification de son équipe.
– Il est interdit aux concurrents de recevoir quelconque aide extérieure à l'organisation (ce qui exclut toute assistance volante, de type lièvre, accompagnateurs, porteurs d'eau…), sous peine de disqualification.
– L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents, ainsi qu'aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, dus au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou services de sécurité. En cas de manquement à ces règles, en aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques vis-à-vis de l'organisateur.
– La responsabilité des organisateurs est dégagée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale ou autre décision des organisateurs.

Article 4 – Matériel

– L'organisation fournit :
• Une puce par équipe destinée au chronométrage. En cas de perte ou non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter d'un montant de 50€ pour rembourser le prestataire de chronométrage.
– Matériel obligatoire (l'équipe se verra refuser le départ si elle n'est pas en possession du matériel obligatoire exigé par l'organisation) :
Un sifflet sans bille par concurrent.
Une éco-tasse (afin de répondre aux enjeux environnementaux)
– Matériel autorisé (mais non obligatoire) :
• Pull-buoy, Plaquettes
• Lunettes de natation
• Lien de traction entre les 2 équipiers (longe), ne doit pas être supérieur à 4m, doit être largable(mousquetons).
– Matériel interdit (sous peine de disqualification) :
• Palmes, masque en verre (plongée), tuba.
• Appareillage gonflable.
• Flotteur/pull-buoy de taille supérieure à 40cm x 30cm
– Chaque concurrent devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.
– L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte des effets personnels qui pourraient se produire durant la course.

Article 5– Annulation / Modification

– En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (parcours, horaires…), ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les droits d'inscriptions seront remboursés dans la limite des frais déjà engagés par l'organisation dans la manifestation, et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.

Article 6 – Classement

– Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée par le partenaire porteur de la puce qui doit franchir la ligne en 2° position du binôme. Le classement est réalisé par la Société SPORT Plus Organisation et les résultats seront affichés et transmis le plus rapidement possible par internet .
– Le non-respect des règles de sécurité (article 3) et du matériel (article 4), entraînera automatiquement la disqualification de l'équipe.

Le classement de l'épreuve de VIEUX FORT sera finalisé et les vainqueurs récompensés.

Pour le CHALLENGE LAURENT LAFFERRIERE, seront mis à l'honneur les équipes les mieux classées qui auront participé aux 2 épreuves SWIMRUN organisées par TRI TEAM KARAIB au cours de la saison 2026 : Les SAINTES et VIEUX FORT.

Récompenses : Médailles- Coupes - Trophées

Article 8 – Développement durable et Zones protégées

Le Swimrun est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des concurrents sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. Conformément au label Triathlon Durable, les ravitaillements seront organisés de manière à minimiser l'impact sur l'environnement ; pas de gobelets, utilisation d'éco-tasse.

Le Conservatoire du Littoral va édicter des précautions d'usage à respecter pour l'ensemble des compétiteurs au regard de la fragilisation des écosystèmes et des zones protégées, qu'il faudra impérativement respecter (rappel lors du briefing d'avant course).

Article 9– Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI**.**

L'équipe d'organisation - TRI TEAM KARAIB